



L droit des parents d un enfant schizophrene marié

Par jacques34

Bonjour notre fils schizophrene à leur d aujourd hui nous ne savons pas si il est encore sous curattelle Nous soupconnons helas depuis un bon moment que notre fils est marié à une femme venale sous son emprise manipulé sa maison a été vendu et d autres exemple l atteste detournement d argent en tant que parents sommes nous impuissant à genre de probleme illegitime à entreprendre certaines verifications aupres d un juge ou autre ou pourrait t il exister un processus de verification bancaire par exemple aupres de son epouse ayant elle meme un compte personnel au nom de jeune fille question delicate bien entendu merci

Par AGeorges

Bonjour,

En tant que parents, vous pouvez demander la mise sous curatelle de votre fils majeur atteint de schizophrénie. Le Code Civil articles 428 à 432 vous donne ce droit.

Pendant la procédure, le niveau d'indépendance est étudié et les conditions de la curatelle sont définies.

Par ailleurs, vous avez le devoir de prévenir la justice si vous estimez qu'une personne abuse de l'état de votre fils, avec éléments de preuve à l'appui (comme la vente de la maison). Le terme d'Abus de Faiblesse peut s'appliquer et il est puni par la loi.

Par jacques34

merci de votre reponse, meme si il est marié meme si son epouse est curatrice voulez vous dire que nous pouvons etre prioritaire de cette demande afin que notre fils soit sous notre protection au lieu de son epouse sans pour autant donner de preuves d abus comme vous expliquer dans votre deuxieme petit paragraphe ou bien faut t il prouvé un fait d abus caracterisé pour obtenir la curatelle merci